

**Département du Doubs
Direction des Routes, des Infrastructures et des Transports
Service Territorial d'Aménagement de Montbéliard
Commune d'AUTECHAUX-ROIDE**

Arrêté n° : MON-2026-101-ACT

**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**la route départementale D122,
en et hors agglomération,
AUTECHAUX-ROIDE,**

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS
MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AUTECHAUX-ROIDE**

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Règlement de voirie du Département du Doubs n° BES 13/120 du 15/07/2013,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de AUTECHAUX-ROIDE en date du 08/10/2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de BLAMONT en date du 07/10/2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de ROCHES-LES-BLAMONT en date du 07/10/2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de PIERREFONTAINE LES BLAMONT en date du 08/10/2026,

Vu l'avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 09/10/2026,

Vu l'avis favorable de MOVENTIA : Transport urbain de Montbéliard en date du 08/10/2026,

Vu l'avis favorable de Service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 13/10/2026,

Vu l'avis favorable de Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Pont-de-Roide-Vermondans en date du 07/10/2026,

Vu l'avis favorable de Région Bourgogne Franche Comté - Direction des Mobilités et des Infrastructures en date du 08/10/2026,

Considérant la demande de L'ARBRE EN TETE 7 rue de Montchevrier, 25190 PESEUX, en date du 05/10/2026, de réaliser l'abattage d'arbre en toute sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRÊTENT

ARTICLE 1

La circulation est interdite à tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, sur **la D122 du PR 2+426 au PR 2+942**, sur le territoire de la commune d'**AUTECHAUX-ROIDE**, **durant 5 jours, entre le lundi 26 octobre 2026 et le vendredi 30 octobre 2026 de 08h00 à 17h00.**

Le soir, les travaux seront interrompus et les voies seront rendues à la circulation.

ARTICLE 2

La déviation est assurée dans les 2 sens pour tous les véhicules par l'itinéraire suivant et selon le plan joint en annexe :

- **Déviation Autechaux-Roide** RD122 - AUTECHAUX-ROIDE - Rue d'Hérimoncourt - RD73 AUTECHAUX ROIDE - Grande Rue -RD35 - PIERREFONTAINE les BLAMONT - Rue de la pierre carré RD35 - BLAMONT - Rue du Lomont - RD35e1 - Rue de l'esplanade - RD35 - Grande rue - RD35 - ROCHES les BLAMONT - Route de Blamont - RD - 122- AUTECHAUX ROIDE.

ARTICLE 3

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours, à la gendarmerie et à la police en intervention.

L'accès et la circulation des riverains ne seront pas maintenus.

ARTICLE 4

La signalisation réglementaire est conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Elle est mise en place par les services du Département du Doubs. La déviation est activée par le service d'exploitation du Département.

ARTICLE 5

Toutes contraventions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales. Les contrevenants sont poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6

Le présent arrêté est affiché en mairie et aux extrémités des routes barrées.

ARTICLE 7

Le Directeur des routes, des infrastructures et des transports du Département du Doubs,

Le Chef de service du service territorial d'aménagement de Montbéliard,

L'ARBRE EN TETE,

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs,

Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Pont-de-Roide-Vermondans,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cet arrêté, dont copie est transmise à :

M. le Maire de la commune de PIERREFONTAINE LES BLAMONT,

M. le Maire de la commune de BLAMONT,

M. le Maire de la commune de ROCHES-LES-BLAMONT,

ETAT MAJOR - bureau logistique - section mouvement transport,

M. le Maire de AUTECHAUX-ROIDE,

TRANSARC,

MOVENTIA : Transport urbain de Montbéliard,

Pays de Montbéliard Agglomération,

DDT de Saône et Loire - Service CSR/SRTIC - Transports exceptionnels,

Région Bourgogne Franche Comté - Direction des Mobilités et des Infrastructures,

Service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation Autechaux-Roide

RD122 - AUTECHAUX-ROIDE - Rue d'Hérimoncourt - RD73 AUTECHAUX ROIDE - Grande Rue - RD35 - PIERREFONTAINE les BLAMONT - Rue de la pierre carré RD35 - BLAMONT - Rue du Lomont - RD35e1 - Rue de l'esplanade - RD35 - Grande rue - RD35 - ROCHES les BLAMONT - Route de Blamont - RD - 122 - AUTECHAUX ROIDE.

Monsieur le Maire de la Commune d'AUTECHAUX-ROIDE,

Le 13 octobre 2026



Le Maire,
Pascal TOURNOUX



Fait à Montbéliard,
Pour la Présidente du Département du Doubs,